

.....

SERVICE CIVIQUE

**Développez votre association,
engagez-vous dans le service civique**

.....

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une durée de 6 à 12 mois, dans une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général.

Toutes les missions agréées service civique sont accompagnées d'un tutorat individualisé, d'un programme de formation notamment aux valeurs civiques et d'un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Pendant 24 heures hebdomadaires au moins, le volontaire vit une expérience citoyenne et acquière des compétences professionnelles.

.....

Contact :

Laëtitia GABRIAC
Coordinatrice du Secteur Education
05 59 32 00 66
education.ligue64@laligue.org

.....

www.ligue64.org



SERV!CE CIVIQUE

.....

**Développez votre association,
engagez-vous dans le service civique**



MÉMO

Un jeune entre 16 et 25 ans

Mission de 6 à 12 mois

Engagement citoyen

24 heures hebdomadaires

Formation obligatoire

Tuteur pour le volontaire

**Indemnité pour le volontaire :
573€/mois**

**106€ de l'indemnité à la charge
de l'association**

DÉMARCHES

ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE DANS SA STRUCTURE

1. La Ligue de l'enseignement dispose d'un agrément national, délivré par l'Agence du Service Civique. En étant affiliée à notre réseau, vous pouvez accueillir un ou plusieurs volontaires.

2. La Ligue 64 passe une convention avec vous. Par cette convention unique, elle s'engage à prendre en charge toute la gestion administrative et financière.

3. Vous définissez avec la coordinatrice du programme Service Civique de la Ligue de l'enseignement la mission proposée à un volontaire. Les thématiques sont : Citoyenneté, solidarité, éducation, santé, culture, sport et environnement.

4. La Ligue de l'enseignement vous accompagne dans la recherche d'un volontaire par la diffusion de la mission dans l'ensemble de son réseau.

5. Une fois un candidat sélectionné, vous échangez avec lui et la fédération départementale sur les activités de sa mission et les éléments pratiques. La fédération se charge de compléter le dossier nécessaire au recrutement. En lien avec la structure d'accueil, un contrat est rédigé et est signé par le jeune et la fédération. Le jeune commence sa mission à la date prévue par le contrat.

MODALITÉS

Pour accompagner le jeune dans sa mission, un tuteur est désigné dans la structure d'accueil. La Ligue de l'enseignement, conformément aux engagements de sa charte, forme les tuteurs à l'encadrement du service civique. De même, dans le cadre du service civique, les volontaires doivent suivre 3 jours de formation civique. La Ligue de l'enseignement organise ces formations et permet aux jeunes d'échanger avec des volontaires d'autres associations.